



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 8 octobre 2013

Présidence: Laurence Bermejo Dubois

Ouverture: 20h00

Appel: 43 membres présents, 12 membres excusés

Le quorum est atteint: 78%

Excusés
Florence Dos Santos
Joëlle Gentile
Isabelle Guisan
Christian Hochstrasser
Pierre Maeder
Giorgio Micello
Nicolas Mivelaz
Jean-Pierre Roland
Arlette Thentz
Dominique Vanthier
Pascale Vollenweider
Nicolas Walter

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 3 septembre 2013.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité: Communiqué N° 19.
4. Nomination à la Cogest (PSRV).
5. Dépôt du préavis municipal N° 49/11-16 – Adoption d'un règlement communal concernant les émoluments, les taxes et frais administratifs en matière de police des constructions. Nomination d'une commission.
6. Préavis municipal N° 45/11-16 – Adoption du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
7. Préavis municipal N° 46/11-16 – Demande de crédit de construction pour l'extension du complexe scolaire du Martinet – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
8. Préavis municipal N° 47/11-16 – Demande de crédits complémentaires au budget 2013 – Rapport de la Cofin et prise de décision.
9. Préavis municipal N° 48/11-16 – Arrêté d'imposition pour l'année 2014 – Rapport de la Cofin et prise de décision.
10. Association intercommunales – Informations par les délégués.
11. Divers et propositions individuelles.



Après un message de bienvenue de Mme Marie-Claire Mermoud, directrice du Casino de Rolle, ainsi qu'après une séance photo, la présidente entame la séance par l'assermentation de M. Shpetim Dzelili. Elle passe ensuite à l'approbation de l'ordre du jour modifié par l'adjonction du point 4, nomination à la Cogest. Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 3 septembre 2013.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté après remplacement du «membre vacant» par Mme Arlette Thentz pour la composition de la commission du PM 45.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente, à propos de la remise des divers documents relatifs aux conseils sous forme électronique, informe que M. Dubois (informaticien à la commune de Rolle) a fait parvenir à certains conseillers un courriel contenant le lien pour la connexion à l'extranet de la commune dans lequel sont déposés les documents; elle remercie MM. Dubois et Petter pour la fructueuse collaboration lors de la mise en place de cette solution. Elle demande aux conseillers intéressés par cette plateforme de dépôt de bien vouloir s'annoncer afin qu'ils reçoivent un login personnalisé. A noter que les ordres du jour, préavis et décisions des associations intercommunales y sont également déposés.

En ce qui concerne la transmission des rapports elle souhaite, au cas où le rapport ne serait pas déposé dans le délai établi sur le planning, que le rapporteur concerné indique la date à laquelle le rapport sera transmis, ceci afin de pouvoir gérer l'ordre du jour au mieux.

Enfin elle salue la nouvelle députée au Grand Conseil, Mme Céline Ehrwein Nihan.

3. Communications de la Municipalité.

M. Echenard informe que le SIDERE ouvrira ses portes le 16 novembre aux municipaux, conseillers et employés de la commune de Rolle à l'occasion de son inauguration, puis ce sera le tour de la nouvelle caserne des pompiers. Il passe ensuite en revue le nouveau réseau de bus rollois et annonce que 3 bus assureront un arrêt à la déchetterie dès le 15 novembre. Lors de la tournée des déchets organiques, environ 3 tonnes sont ramassées chaque mardi par le service porte à porte; cela est prometteur. Il rappelle enfin que le vendredi 12 octobre, le coup de pioche destiné à lancer les travaux à la Grand Rue sera donné par le syndic à 10h30.

4. Election d'un membre à la Cogest (rose-vert).

Il a été reçu la candidature de Mme Florence Fries qui est élue à la Cogest à une très large majorité par un vote à mains levées.

5. Dépôt du préavis municipal N° 49 – Adoption d'un règlement communal concernant les émoluments, les taxes et frais administratifs en matière de police des constructions. Nomination d'une commission.

Les membres de la commission sont les suivants:

Mme Schmutz, présidente; membre UDC, rapporteur; Mmes Fries, Schlup Mantzouranis; MM. Gigon, Veyrassat, Magnin, membres. La nomination de cette commission est adoptée à la majorité.

A propos de la composition de cette commission, M. Hay estime qu'il n'est pas normal qu'un siège soit vacant et estime qu'un autre groupe devrait proposer un membre de remplacement.



La présidente explique que d'après le règlement et une entente entre les différents partis, les sièges répartis selon le tournoi appartiennent aux partis; donc si le parti en question n'est pas représenté mais que le quorum est atteint, la commission peut tout à fait fonctionner avec un membre en moins. Ce cas de figure se présente d'ailleurs souvent en cas de maladie ou d'empêchement d'un ou plusieurs membres.

6. Préavis municipal N° 45/11-16 – Adoption du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.

Mme Ehrwein Nihan, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. La présidente ouvre la discussion sur le fond

Mme Choulat Pugnale demande à la Municipalité quand elle pense déposer une demande et sur quels projets?

M. Jaquet répond qu'aucun projet n'a été déterminé pour l'instant.

Mme Safi se demande si on va payer Fr. 90'000.- en plus alors qu'une employée supplémentaire vient d'être engagée à l'Office du Tourisme.

M. Goël précise qu'il faut voir l'évolution dans son ensemble sachant que l'Office du Tourisme était au départ tenu par l'AICC. Lors de la cessation d'activité de cette dernière, la commune a dû reprendre l'Office du Tourisme et le camping; les lois sur les taxes de séjour ont ensuite changé et à présent ce sont les communes qui encaissent les taxes et qui doivent les utiliser à des fins touristiques et d'équipements touristiques. Nous rejoignons aujourd'hui ce fonds régional ainsi que Nyon Région Tourisme dans un échange de participations, avec effectivement un coût supplémentaire pour la commune. Il a été choisi de conserver l'Office du Tourisme par souci d'indépendance et pour toutes sortes de services et de prestations à rendre aux rollois, et également pour conserver la maîtrise des personnes qui y travaillent, mais d'adhérer à Nyon Région Tourisme permet d'avoir une vraie collaboration, d'être intégré dans leurs brochures, de bénéficier de leur service de coaching. En cas de projets d'investissements touristiques, de participer à ce fonds doté d'une réserve d'environ 1 mio permettrait de financer un projet touristique rollois. A terme, cette participation sera certainement intéressante. Le montant payé au Conseil Régional dépend évidemment de nos taxes de séjour et le montant estimé pour 2013 est de Fr. 96'462.-.

Mme Ehrwein Nihan précise que les taxes de séjour doivent être attribuées au tourisme; c'est un fonds attribué qui ne laisse aucun autre choix. En outre, le montant de Fr. 90'000.- est reversé à Rolle par Nyon Tourisme pour payer l'équivalent en poste (1 poste et demi) du bureau de tourisme rollois.

M. Paley exprime sa frustration car la Cofin n'a pas émis de rapport au sujet de ce préavis, et corrige le fait que le montant de Fr. 90'000.- n'est pas ce que l'on reverse. Avant le préavis, Rolle touchait 90% de nos taxes, et après le préavis, Rolle paiera Fr. 130'000.-, selon son calcul, et recevra Fr. 30'000.- en retour. Donc entre Fr. 90'000.- et 100'000.- sont versés à Nyon.

M. Peter stipule que la Cofin a rapporté et voté, contrairement aux dires de M. Paley, ceci étant mentionné en page 5 du rapport.

La présidente referme la discussion pour passer au vote dont le résultat est que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 45 de la Municipalité du 17 juillet 2013,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,



Décide

1. D'adopter le règlement portant sur la taxe régionale de séjour et la taxe sur les résidences secondaires
2. De transmettre ce dossier au Conseil d'Etat pour approbation.

Le **Préavis N° 45** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 8 octobre 2013

7. Préavis municipal N° 46/11-16 – Demande de crédit de construction pour l'extension du complexe scolaire du Martinet – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.

M. Fluhr, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. Ensuite M. Buvelot présente son amendement en précisant que lui-même et M. Micello ne sont pas opposés à la construction du bâtiment, qui est tout à fait nécessaire, mais que le problème porte sur l'ampleur de la dette laissée aux successeurs sachant que la vente du bâtiment à l'ASPAIRE ne le règlera pas. Il s'agit du transfert d'une propriété de 22 mios qui, une fois inclus les aménagements et un bâtiment E, aura d'ailleurs passé à 30 mios, et le débat de fond sur ce point n'a pas eu lieu au sein du Conseil, même s'il a eu lieu dans le cadre de l'ASPAIRE. Ce n'est pas un signe de transparence que d'essayer de glisser 30 mios d'un côté à un autre. En l'état, il recommande aux conseillers de ne pas accepter le point 3 du préavis.

M. Paley présente également ses amendements qui ne contestent pas la nécessité de la construction du bâtiment, et regrette le peu de débats au Conseil ou dans les commissions portant sur le complexe scolaire du Martinet ainsi que sur les aménagements intérieurs. Il est en outre sidéré que la Cofin, pour un investissement de 22 mios, ne fournisse pas un rapport; comment les conseillers peuvent-ils juger du bien-fondé de cet investissement sans ce rapport? Il poursuit en indiquant que ses amendements ressemblent à celui de MM. Buvelot et Micello, et qu'ils préconisent de demander à l'ASPAIRE que ces investissements soient préfinancés pour ne pas créer de la dette dans une entité qui n'est pas consolidée dans les comptes de Rolle, pour que la dette ne soit pas cachée dans l'ASPAIRE et que les comptes de Rolle montrent si l'on peut continuer à faire d'autres investissements. Il demande que la Municipalité renégocie avec l'ASPAIRE pour que chaque commune apporte son prorata, donc sa part dans les 60 mios qui doivent être investis dans le collège. Son deuxième amendement demande, si les 2 amendements précédents ne sont pas acceptés, de s'assurer que tout soit transféré à l'ASPAIRE; pas seulement les 22 mios mais également les aménagements extérieurs ainsi que tous les autres aménagements potentiels.

La présidente ouvre la discussion sur l'amendement de MM. Buvelot et Micello.

M. Hay pense que le syndic a eu raison d'inviter, au début de l'été, les représentants de la Cofin, de la Cogest et quelques conseillers à s'entretenir et débattre de cette question. Le cautionnement c'est bien, mais il doit être listé dans les comptes, et c'est une façon de se défaire d'une partie de la dette. Selon lui, l'amendement s'oppose à ce que l'on se défausse de notre dette sur une organisation tierce, ce qui tendrait à masquer l'état effectif d'endettement de la commune.

Mme Ehrwein Nihan a plutôt compris, en lisant le préavis, que l'avantage de la proposition faite par la Municipalité est de répartir le risque et d'éviter que Rolle ne se retrouve seule à porter un aléa financier en effectuant le transfert de bâtiment et en faisant une demande de cautionnement qui permet de répartir le risque avec les autres communes.

M. Goël met l'accent sur la nécessité de la construction du bâtiment D, sachant que 7 classes ont été aménagées dans des fonds de couloirs dans le bâtiment A ainsi que dans différents endroits, et que 7 autres classes ont été aménagées dans des containers; donc 14 classes en tout ne sont pas



logées comme elles le devraient. En outre une partie des élèves rollois vont à Gilly pour les heures de gym car les salles rolloises ne suffisent pas. Le bâtiment D, projet qui a déjà une dizaine d'années, est une nécessité. Si ce projet ne s'est pas réalisé avant, c'est qu'il n'existait pas une organisation du type ASPAIRE et que les discussions étaient très compliquées avec les communes partenaires. Aujourd'hui l'ASPAIRE existe et regroupe 11 communes dont l'objectif est de mettre à disposition de l'ensemble de la population suffisamment de locaux scolaires dans les communes partenaires. A ce jour les projets sont le bâtiment D du Martinet, éventuellement le bâtiment E, les aménagements extérieurs et les équipements, sachant que cela représente environ 30 millions, ainsi que l'école de Gilly. Rolle, de par sa population et ses élèves représente 42% des coûts et de la participation, et les autres communes 58%. Aujourd'hui Gilly se construit sur le mode proposé, c'est-à-dire que la commune de Gilly met à disposition un terrain, en droit de superficie, l'ASPAIRE construit une école et c'est l'ensemble des communes qui gère ce patrimoine. Pour le Martinet D, si on se met à la place des communes qui participent à l'ASPAIRE, on s'aperçoit qu'elles paient 58% de tous les coûts de réalisation et de fonctionnement alors que Rolle possède le bâtiment... En ce qui concerne l'ASPAIRE, c'est une association de communes dont les statuts mentionnent, entre autre, que son siège est à Rolle et qu'elle a la possibilité d'acheter ou de construire des bâtiments. A ce jour l'ASPAIRE s'est prononcée pour le financement et dispose du montant d'emprunt nécessaire pour le Martinet D. En ce qui concerne le droit de superficie, sur lequel le Conseil devra se prononcer, il sera mentionné la durée à la fin de laquelle la commune de Rolle restera propriétaire du bâtiment. Donc aujourd'hui l'ASPAIRE accepte de financer ces bâtiments et le Conseil communal devrait accepter de financer la construction; ensuite le droit de superficie sera soumis à tous les Conseils communaux et généraux ainsi que la modification des statuts de l'ASPAIRE et l'augmentation de son plafond d'endettement. Si on veut aller vers une intégration, une régionalisation, voire une fusion des communes, il faut aujourd'hui, par l'acceptation du préavis, montrer un signe fort, qui ne coûtera rien de plus et rien de moins si Rolle reste propriétaire du bâtiment ou non, aux communes de la couronne rolloise.

M. Hay précise que la construction du bâtiment D n'est absolument pas mise en cause et que l'objet du débat est l'amendement qui dit que le Conseil autoriserait la Municipalité à transférer l'investissement, une fois la réalisation terminée, à l'ASPAIRE. Il estime que ce n'est pas le moment de décider de cela car c'est mettre la charrue avant les bœufs. Il pense que c'est une décision à prendre en même temps que le vote sur le droit de superficie, car on préjuge du droit de superficie que l'on pourrait encore refuser après. Par ailleurs, si l'on admet que l'augmentation du plafond d'endettement n'est pas acceptée, toute la construction sera remise en cause. Dans un souci chronologique, il ne faudrait pas aujourd'hui voter le point 3 des conclusions du préavis car cela anticipe un droit de superficie au sujet duquel on n'est pas appelé à se prononcer à présent, et cela anticipe également la question du plafond d'endettement de l'ASPAIRE dont il n'est pas non plus question à présent. Ce point 3 du préavis doit se traiter en même temps que les deux points qui viennent d'être évoqués.

M. Charmillot prend la parole en tant que membre de l'ASPAIRE depuis sa création et en tant que président du Conseil intercommunal. Il rappelle que les conseils des 12 communes (St-Oyens ayant rejoint l'association il y a deux ans), ont voté le transfert des compétences en matière des locaux scolaires et des transports à une association intercommunale qui en a le statut juridique. Le Conseil intercommunal a voté en septembre l'augmentation du plafond d'endettement de 20 à 60 millions, avec une péréquation à la clef qui n'a pas été simple, et après modifications et amendements, c'est à l'unanimité que les 45 membres de l'ASPAIRE ont validé le modèle, modèle qui est coulé dans la pierre. Il y a juste un droit de référendum qui court du 1^{er} au 30 octobre, et si celui-ci n'est pas utilisé le plafond sera validé, avec encore à venir l'avis formel du Service des Communes. Ensuite, le statut doit repasser devant les communes par le biais d'une commission technique qui étudiera les points qui auront été modifiés, et ce sont ces éventuels points modifiés qui pourront faire l'avis d'une modification de la part des conseils communaux. Il faut penser régional, car après 10 ans de tractations il faut aller de l'avant; il serait malvenu que le chef-lieu donnât un signal négatif, alors qu'il est bénéficiaire. Des voix s'élèvent pour demander pourquoi ça traîne, pourquoi le processus est si lent, et si Rolle fait défaut on construira ailleurs; il y a d'ailleurs une planification établie, sachant



qu'en 2025 ce sera le tour de Perroy, en 2032 ce sera celui de Dully et si Gilly fait défaut, d'autres communes sont prêtes à prendre le relais. De plus, juridiquement on est juste !

M. Peter rappelle qu'ASPAIRE est l'acronyme de « Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale de Rolle et Environs ». Lors de la séance de septembre, les commissions des finances et de gestion ont accepté à l'unanimité le projet des 60 mios, et en plus la votation rassemblant tous les représentants des 12 communes a également été unanime pour le oui. Il recommande de rejeter les 2 amendements.

M. Schatzmann précise qu'en matière de scolarité dans l'arrondissement, il faut admettre qu'il y a un avant et un après ASPAIRE. Elle existe et n'est pas une nébuleuse mystérieuse, mais elle représente les rollois à hauteur de 42% et pour le reste, à peu près l'ensemble de l'ancien district de Rolle, communes avec lesquelles nous collaborons en matière de scolarité depuis des lustres. L'ASPAIRE, à travers sa commission de gestion a, lors de sa dernière assemblée générale, à l'unanimité et dans les 2 cas, accepté de relever son plafond d'endettement pour financer les nouvelles constructions scolaires de l'arrondissement, en général, approuvant ainsi du même coup massivement le mode de financement du Martinet D, en particulier. Les auteurs de l'amendement en question ne remettent pas en question la nécessité de construire le Martinet D mais disent vouloir le financer sur la seule base du budget communal tout en se disant prêts à jouer le jeu de l'ASPAIRE pour les futures constructions dans les autres communes à hauteur de 42%. Pourquoi refuser pour le Martinet D ce que l'on est prêt à accepter dans les autres cas? Il s'agirait de préserver le patrimoine rollois. En acceptant le mode de faire proposé par le préavis municipal, Rolle resterait propriétaire à 42% du bâtiment, comme elle le serait plus tard des autres constructions à hauteur de 42% également. Par ailleurs, au terme de la validité du droit de superficie éventuellement accordé par la commune pour la construction du Martinet D, et en cas de non prolongation de ce droit de superficie, Rolle redeviendrait de toute façon propriétaire du bâtiment. Pas sûr que ceci soit une affaire, financièrement parlant, à ce moment-là; après 30 ans, il y aura certainement des rénovations à entreprendre. Enfin, quel message enverrions-nous aux autres membres de l'ASPAIRE en voulant absolument garder d'un côté, ce que l'on condescendrait du bout des lèvres à leur donner de l'autre? Simplement l'image d'une commune engoncée dans d'obsoletes querelles de clochers, l'image d'un enfant gâté peu disposé à partager son pupitre flambant neuf avec ses voisins. Il faut au contraire aller de l'avant et donner l'image d'une commune moderne prête à collaborer de manière renforcée avec ses partenaires. Il engage les conseillers à refuser l'amendement.

M. Paley pose une question au syndic. On a beaucoup parlé du plafond d'endettement, mais pour réaliser les constructions scolaires prévues, il faut augmenter le plafond de cautionnement de l'ASPAIRE, et dans la directive du canton, il y a une recommandation qui fixe un maximum recommandé. Et on se trouve dans le cas présent au-dessus de ce maximum. Est-ce que le Canton autorise sans problème le dépassement du plafond de cautionnement?

M. Goël confirme que la Municipalité s'est renseignée et qu'il faudra effectivement augmenter le plafond de cautionnement. Aujourd'hui le plafond de cautionnement est à 8 mios et le plafond d'endettement est à 60 mios. Selon les normes du Canton, on peut avoir un plafond de cautionnement à 50% de notre plafond d'endettement ce qui fait jusqu'à 30 mios. Avec le cautionnement de l'ASPAIRE, on va monter à 24 mios maximum, pour autant que Gilly se fasse dans les temps et que l'ensemble des constructions se réalise. C'est donc dans les possibilités mais cela ne veut pas dire que ça va être facile pour les finances communales ; nous allons avoir un peu plus de 50 mios d'investissement pour les écoles et cela va représenter, au niveau de l'amortissement, environ 4 points d'impôt. Il rappelle que cet effort va être équivalent pour toutes les communes qui sont, proportionnellement, toutes à la même enseigne, mais pour certaines ce sera plus difficile que pour Rolle. Il faut savoir que des communes comme Tartegnin sont à 78, c'est-à-dire à plus 18 points que la commune de Rolle, Essertines à 68, c'est-à-dire à plus 10 points que la commune de Rolle, etc. L'effort demandé à nos partenaires est conséquent. Nous sommes en fait en train de rattraper le retard, et si cet investissement avait été fait auparavant, il aurait coûté moins cher et serait en partie amorti.



M. Barras estime, à propos du point 3 du préavis, que le montage pour la création de crédits au quotidien est un peu bancal. Aujourd'hui on nous demande d'accepter le transfert à l'ASPAIRE, donc en réalité de faire un crédit relais pour l'ASPAIRE jusqu'à ce qu'elle reprenne tout à sa charge, mais sans connaître une seule des clauses de sortie, c'est-à-dire que l'on va s'engager sur des dizaines de millions sans savoir exactement comment le transfert se fera, quel loyer, à quelles conditions, etc... Le signal donné ici serait celui d'une commune pas très responsable et professionnelle dans la gestion de ses finances. Donc, 2 variantes possibles : premièrement voter tout d'un coup, lorsque toutes les clauses seront connues, ce qui ne remettrait en cause ni le collège, ni le timing, ni le travail avec l'ASPAIRE, ou deuxièmement, dans la mesure où l'on ne sait pas encore exactement ce qui se passe, Rolle conserve tout, gère tout et ensuite seulement, dans une phase X – lorsqu'on saura, on s'engagera. Par ailleurs, il faut se rappeler ce qu'est un plafond d'endettement, qui n'est pas une insignifiante modalité qu'on vise à l'unanimité en début de législature en se disant qu'il n'y a pas de problème, qu'on est à 5 mios d'endettement et qu'on peut monter à 60 mios. L'idée, lorsqu'on définit un plafond d'endettement, est qu'il y ait une réflexion sur la planification financière, que la municipalité se pose la question des investissements à venir dans les années concernées par la législature et définisse le montant dont elle estime avoir besoin. Il pense que si l'on avait eu un plafond d'endettement plus élevé, par exemple à 65 ou 70 mios et que l'on avait ainsi pu conserver le collège dans les comptes de la commune sans dépasser le plafond, on ne se serait jamais posé la question. Or, il a l'impression que l'on s'est rendu compte qu'on allait toucher, voire légèrement dépasser le plafond, et que du coup l'on contourne le mécanisme de sécurité, car le plafond d'endettement est le seul mécanisme de sécurité qui permet de jauger les finances communales. Cela lui pose un problème de constater que par défaut, parce que l'on se rend compte qu'on va bientôt l'atteindre, on le contourne. Il préférerait largement une solution consistant en ce que Rolle garde sa dette, assume ses engagements quitte à augmenter légèrement le plafond d'endettement (sur demande au Conseil d'Etat avec planification financière) et d'amortir d'abord avant de passer à de nouveaux investissements. Tout accepter aujourd'hui correspond à voter un blanc-seing pour tout type d'investissement à l'avenir, alors que la commune sera massivement endettée, et il ne faudrait pas contourner cette norme de sécurité. En terme de signal, ce ne serait pas le bon.

Mme Byrne Garelli précise que le loyer qui est payé par les communes pour les bâtiments représente les frais de fonctionnement et les charges de financement et il est actuellement attribué, selon une clef de répartition qui a été statutairement définie dans le cadre de l'ASPAIRE, sachant que les communes concernées ont eu leur mot à dire par leurs conseils communaux. En outre, on se rend compte en cours de législature, que les projets prévus sur la planification financière d'avant ou de début de législature étaient de Fr. X et sont à présent de Fr. X fois 1,5, parfois. Il est vrai que la réalité peut faire mal, mais il est évident qu'un projet mis dans un tiroir pendant de nombreuses années, et ceci pour de nombreuses raisons telle l'interruption de Harmos ou la création de l'ASPAIRE, fait qu'un bâtiment qui coûtait 19 mios en 2002 en coûte 27 aujourd'hui.

M. Hay revient sur les statuts de l'ASPAIRE à propos desquels il avait remarqué, lors de leur approbation par le Conseil, qu'ils étaient bancals. Une organisation dans laquelle nous sommes représentés à 40% peut prendre des engagements, qui deviennent ensuite les nôtres, mais cela pose un problème en impactant le budget, budget qui est soumis au droit de référendum à Rolle. On est donc en train de se couper des droits démocratiques. Il pense que la proposition de l'amendement de retirer le point 3 des conclusions est assez raisonnable si on la met en relation avec le reste de ce qui est implicite dans le préavis municipal, c'est-à-dire l'octroi d'un droit de superficie, qui est décidé par ce Conseil, parce que la Municipalité n'a pas les compétences d'aliéner sans une décision formelle du Conseil, et l'octroi d'un droit de superficie est une forme d'aliénation. De toute façon il faudra que le Conseil se prononce, et c'est à ce moment-là qu'il faudrait discuter d'un « package ».

La présidente clôt la discussion sur l'amendement fait voter le Conseil sur la question du vote immédiat sur l'amendement Buvelot-Micello, ou sur la discussion sur l'amendement Paley, dont les sujets sont les mêmes. Le Conseil choisit de voter tout de suite sur l'amendement Buvelot-Micello. Le résultat du vote est que l'amendement Buvelot-Micello est refusé par 20 non contre 18 oui et 2 abstentions.



La présidente ouvre la discussion sur l'amendement A de M. Paley.

M. Paley explique qu'il s'agit de ne pas placer une dette dans une entité que la commune ne consolide pas, pour se cacher la vérité, mais qu'il s'agit de participer pleinement à l'ASPAIRE en mettant la main à la pâte et en payant ce que l'on doit.

M. Goël réplique que la discussion a déjà eu lieu par des discussions à l'ASPAIRE avec l'ensemble des syndicats et des municipaux concernés par les écoles, et cette solution y a été évoquée et discutée, c'est-à-dire que chaque commune devrait préfinancer en fonction de son montant de participation. Il faut donc préfinancer selon un schéma de répartition d'aujourd'hui, sachant que dans 5 ou 10 ans le rapport ne sera pas forcément le même, le nombre d'habitants étant sujet à fluctuation. De plus il n'était absolument pas possible, pour certaines communes, d'avoir le préfinancement et leur participation directs; ces communes peuvent participer à l'amortissement du coût des bâtiments mais pas au préfinancement. De plus, les communes auraient des parts sur un bâtiment qui devrait appartenir à Rolle, ce qui serait assez compliqué. Cette option a été envisagée puis abandonnée par l'ensemble des communes en assemblée générale.

M. Hay signale qu'il ne soutiendra pas cet amendement qui apporte beaucoup plus de confusion que de clarté au débat.

M. Paley demande au syndic ce qu'il a voté lorsque cette solution a été proposée.

M. Goël répond que cette solution n'a pas été retenue, ceci à la quasi unanimité moins une commune dont les réserves étaient assez importantes et le nombre d'habitants réduit.

M. Paley revient sur le fait que des communes ne peuvent pas préfinancer et payer. Il estime que l'on ne peut pas faire confiance à des communes qui ne peuvent pas emprunter de l'argent ni assumer les intérêts d'une dette.

La présidente referme la discussion pour passer au vote sur l'amendement A dont le résultat est qu'il est refusé à la l'unanimité moins 1 voix.

La présidente ouvre la discussion sur l'amendement B de M. Paley.

Mme Schmutz ne comprend pas cet amendement qui est le contraire de l'amendement A. Elle ne pourra donc pas se prononcer.

La présidente referme la discussion pour passer au vote sur l'amendement B dont le résultat est qu'il est refusé à une large majorité.

La présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Théodore a entendu dire que la Cofin n'avait pas émis de rapport et explique que dès le moment où le bureau a jugé bon de former une commission ad hoc, la Cofin a le choix d'émettre un rapport distinct ou de s'inviter dans le rapport même, choix qui a été retenu par la majorité des membres de la Cofin. A savoir que si les conclusions de la Cofin avaient divergé de celles de la commission ad hoc, un rapport distinct aurait été établi.

La présidente referme la discussion pour passer au vote sur les conclusions du préavis dont le résultat est que ce préavis est accepté à une large majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 46 de la Municipalité du 13 août 2013,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide



1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 22'435'000.- pour l'extension du complexe scolaire du Martinet par la construction du bâtiment D
2. D'autoriser la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 22'435'000.- à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer au compte N° 522.5030.6 « réalisation du complexe scolaire du Martinet D ».
3. D'autoriser la Municipalité à transférer cet investissement (totalité de la dette et les intérêts de l'emprunt), une fois la réalisation terminée à l'ASPAIRE.

Le **Préavis N° 46** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 8 octobre 2013

8. Préavis municipal N° 47/11-16 – Demande de crédits complémentaires au budget 2013 – Rapport de la Cofin et prise de décision.

M. Paley, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. La présidente ouvre la discussion sur le fond et la parole n'étant pas demandée, la referme aussitôt. Le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à une large majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 47 de la Municipalité du 19 août 2013,
- Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité les crédits complémentaires couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 à hauteur de Sfr. 300'000.-.

Le **Préavis N° 47** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 8 octobre 2013

9. Préavis municipal N° 48 – Arrêté d'imposition pour l'année 2014 – Rapport de la Cofin et prise de décision

M. Paley, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. La présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Barras rappelle qu'il a encore une motion ouverte qui demande des informations financières au sujet de la taxe au sac, et sans réponse de la Municipalité à cette motion, il votera contre le présent préavis.

M. Hay estime important de remémorer à la Municipalité que l'année précédente un débat a eu lieu à propos de la taxe au sac et du taux d'impôt. Il fut alors dit que les projections présentées, en termes



de revenus de la taxe au sac ne permettaient pas vraiment de prendre la décision audacieuse de baisser le taux d'impôt, mais il fut souligné que l'introduction de la taxe au sac et des ses effets collatéraux devait être neutre. Après une année d'expérience, il constate que l'on encaisse des montants et que l'on fait autre chose avec! Il n'a jamais été question de supprimer les 2 levées de poubelles blanches, ni d'en enlever une pour ramasser du vert plutôt que du blanc. Il y a là une mauvaise utilisation des fonds mis à disposition et il est très important que le Conseil manifeste son désaccord avec ces solutions où l'on vote une décision que l'on fait perdurer sous des modalités différentes de celles qui ont été votées.

M. Echenard confirme que la récolte des déchets organiques a été introduite le mardi et nombre de citoyens n'ont pas encore intégré ce changement; un tout ménages y relatif a été envoyé, un rappel dans le Rolle info a été communiqué et les contrevenants ont reçu personnellement une information. Il a bien quelques chiffres à disposition, mais ceux-ci ne sont que provisoires; la commune vient de recevoir, la semaine précédente, une partie de la rétrocession aux communes sur la vente des sacs taxés du 1^{er} semestre. Il n'est vraiment pas possible de donner des chiffres précis à présent, les chiffres ne pouvant être que des projections. Par contre, après le bouclage des comptes, lorsque la rétrocession complète sur l'année aura été reçue, il sera alors possible de dire si on a fait juste ou faux avec la taxe au sac. La Cofin sera alors invitée pour une rencontre destinée à passer en revue ce qui a marché et ce qui n'a pas marché afin d'en discuter sur la base de chiffres exacts. En outre, les entreprises n'ont pas encore été taxées. Il faut vraiment pratiquer ces nouvelles taxes et la façon de les présenter durant une année afin d'en tirer le bilan et de corriger les erreurs pour l'année suivante. C'est d'ailleurs volontiers qu'il présentera ses chiffres provisoires si la Cofin le lui demande.

Mme Schmutz rappelle que l'on parle d'impôt et pas de taxe et l'on doit rester sur ces impôts qui sont proportionnels et calculés sur le revenu.

M. Théodore fait lecture d'un bref extrait du rapport de la Cofin, extrait qui pour une fois a fait l'unanimité des membres: «La commission a longuement débattu sur la compensation de la nouvelle taxation des déchets introduite en 2103 par le PM 28. Certains membres ont regretté que la Municipalité n'ait pas encore répondu à la motion «Barras» liée à ce PM malgré le délai de 6 mois imparti. Il a toutefois été relevé que la compensation de taxes par une baisse des impôts introduisait un biais socialement difficile à justifier (les hauts revenus bénéficiant de plus de réduction que les faibles revenus)». Au vu de cet extrait, il recommande aux conseillers d'accepter le préavis tel quel.

M. Barras abonde dans le sens de Mme Schmutz car l'idée est de compenser, mais pas nécessairement 2 points pour 2 points car 2 points pour la commune ne correspondent pas à 2 points d'impôt pour chaque citoyen; mais cela ne signifie pas pour autant qu'il faille renoncer à la neutralité. En ce qui concerne la situation provisoire, il se réjouit de voir dans les comptes 2013 à quoi les 2 points d'impôt perçus de manière excédentaire ont été affectés et où on va les retrouver au budget 2014.

M. Hay explique qu'il n'a pas dit qu'il fallait baisser les impôts de 2 points. On a calculé l'année dernière que ce supplément de recette pour la commune (taxe au sac et per capita) représente un revenu total équivalent à 2 points d'impôt au niveau de la commune; cela représente donc une augmentation des ressources de la commune. Ce qui n'est pas acceptable, c'est que le municipal nous dise qu'on n'a pas les chiffres mais que déjà à présent la prestation soit modifiée alors qu'elle a été votée par le Conseil. Si on modifie les prestations avant d'avoir des chiffres définitifs, on est dans le faux. Il n'est pas question pour lui de voter contre le taux d'imposition mais le message qu'il veut faire passer est qu'il n'est pas normal que le débat soit escamoté alors qu'une année de mise en place s'est écoulée.

M. Goël dit que la loi stipule que l'on doit financer par une taxe 70% du coût des déchets, qui comprend le ramassage, le tri et l'ensemble des prestations. Pour savoir si on est à moins ou à plus qu'à 70%, il faut attendre le bouclage final de fin d'année puisque l'on a débuté au 1^{er} janvier 2013. On peut essayer de faire une projection à partir des chiffres des 6 premiers mois, mais elle sera hasardeuse si le but est d'obtenir des chiffres précis et justes, et effectivement, pour la commune il s'agit d'un apport supplémentaire. En ce qui concerne le ramassage des déchets verts en lieu et



place des sacs blancs, au vu de la diminution importante du volume des sacs blancs il a été estimé judicieux de donner la possibilité à la population d'évacuer les déchets verts sans devoir les déposer à la déchetterie, prestation qui semble être un succès au vu du volume déjà ramassé. On peut discuter sur le fait que cette prestation correspond ou non au vœu de l'ensemble de la population, et il est vrai que le ramassage des sacs blancs à raison d'une fois par semaine pose de petits problèmes; on devrait avoir des containers enterrés ou un moyen de pouvoir déposer les sacs, pas seulement le jeudi soir, et ailleurs que sur le trottoir. Une réflexion est en cours et on espère qu'avec cette taxe, qui amène quelque chose à la commune, on arrivera à terme à offrir aux rollois une prestation sur le ramassage, le tri des déchets, la déchetterie, à hauteur de leur contribution.

La présidente referme la discussion pour passer au vote sur les conclusions du préavis dont le résultat est que ce préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 48 de la Municipalité du 20 août 2013,
- Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 58,5% (+1% pour la défense incendie), selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.

Le **Préavis N° 48** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 8 octobre 2013

10. Association intercommunales – Informations par les délégués.

M. Charmillot rappelle que le 25 septembre dernier l'ASPAIRE a voté la nouvelle clef de répartition et d'investissement pour l'ensemble des projets de la région. Il y a donc une planification solide, et même si la communication est perfectible, tout va encore s'améliorer par l'engagement de personnel et la mise à disposition d'infrastructures. Le 27 novembre à Gilly le budget de l'association sera débattu et il en fera un compte-rendu lors de la prochaine séance du présent Conseil.

M. Hay estime important, pour le débat sur le budget de l'ASPAIRE, que la délégation rolloise se rencontre avant afin de préparer la séance.

11. Propositions individuelles et divers.

M. Bréchon regrette la correction apportée par Mme la municipale Françoise Tecon au point 13 du PV de la séance ordinaire du 18 juin dernier, à savoir : Remplacer « Pour le PQ Sous-Bellefontaine, une séance publique se tiendra le 19 septembre » par « Pour le PQ Buttes-Jardins, une séance publique se tiendra le 19 septembre ». La première annonce, notée par plusieurs personnes de l'assemblée, l'ayant convaincu de s'abstenir au postulat de Mme Guisan qui demandait « Un débat public organisé par la Municipalité avant la mise l'enquête de plans de quartier ». Fort de ce qui précède, Monsieur Bréchon demande à Mme la municipale Françoise Tecon, de bien vouloir agender au plus vite une séance d'information sur le PQ Sous Bellefontaine (ex usine Roch-Tesa) afin de statuer également sur l'avenir de cette parcelle.



Mme Tecon confirme qu'une telle démarche va se faire pour le quartier Sous Bellefontaine dès que le projet sera suffisamment ficelé et abouti.

Mme Safi a constaté qu'au Conseil Régional Nyon a déposé une demande de subvention pour l'Usine à gaz qui a vraisemblablement été agréée. Elle se demande si Rolle ne pourrait pas faire de même pour les gradins du Casino, par exemple, car il s'agit également d'une thématique culturelle.

Mme Byrne Garelli, qui était présente lors du vote sur cette demande de subvention, a pris contact avec M. Gérard Produit qui est la personne responsable des projets culturels au comité de direction du Conseil Régional, en lui demandant s'il valait la peine qu'elle lui fasse parvenir un dossier sur les transformations en cours au Casino. Il l'a rendue attentive au fait qu'il y a 6 mois disponibles pour les projets culturels dans le cadre du PIR mais que le PIR n'est pas encore voté ou adopté par toutes les communes. Néanmoins, il lui a conseillé d'envoyer un dossier car il est possible qu'un autre biais de financement soit disponible au le Conseil Régional.

M. Peter a donc constaté que pour le traitement du PM 49, la commission ne compterait pas de membre rapporteur UDC, et que cela serait donc de la compétence du président; toutefois il faut savoir qu'une commission doit se composer de 7 membres et non pas de 6 membres. Par ailleurs, il déplore que les rapports ne soient plus signés et constate qu'il devra s'habituer aux nouvelles technologies.

Mme Ehrwein Nihan, pour prolonger l'intervention de Mme Safi, se demande s'il ne serait pas possible de faire une demande au Conseil Régional mais cette fois sur le fonds FRET relatif aux infrastructures touristiques, car certains projets culturels peuvent être considérés comme des projets touristiques et que dès lors ils pourraient être soutenus par le fonds FRET au niveau régional.

Mme Byrne Garelli s'est déjà posé cette question sans avoir encore eu le temps d'en parler avec les autres municipaux; lorsque son dossier sera prêt et qu'il passera devant ses collègues pour approbation, ce point sera l'une des variantes possibles.

M. Ansermoz lance des fleurs au service de la voirie pour les travaux de décoration florale, notamment sur les quais et en ville. Il a entendu de nombreux échos positifs et aimerait les relayer à l'équipe de la voirie. En tant que président de la commission des arbres, il évoque ensuite le sujet du Martinet et de son séquoïa. Cet arbre malheureusement fort mal placé par rapport au développement du site et dont l'âge est de 150 ans environ, a développé des racines qui s'étendent à une vingtaine de mètres de son tronc. Pour essayer de pérenniser cet arbre, choix a été fait, avec l'Arboretum, de procéder à un prélèvement d'organes en son sommet afin de faire des bouturages, et de prélever des graines depuis ses pives. Lors de son abattage, son bois sera utilisé par exemple pour des tables ou pour des usages décoratifs dans le futur bâtiment du Martinet.

M. Goël remercie les conseillers pour leur vote positif pour le préavis 46 qui est un sujet de grande importance. Il a aussi compris la visée de l'amendement afin que Rolle reste propriétaire et il en sera tenu compte dans la suite des opérations de façon à ce que l'on puisse obtenir de bonnes conditions dans le droit de superficie et autres.

La Présidente clôt la séance à 22h19 et donne rendez-vous aux conseillers le 12 novembre 2013 à 20h00.

Au nom du Conseil communal

Laurence BERMEJO DUBOIS
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire